

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie**

le 17 mars 2011

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
3.	RAPPORT D'ÉTAPE DE L'ÉTUDE SUR LE COMPORTEMENT DU GOÉLAND À BEC CERCLÉ	2
4.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2010	8
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS	9
5.1	Registre des plaintes.....	9
5.2	Visites du site Internet.....	9
5.3	Courriels	10
6.	QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE : LA NOUVELLE TORCHÈRE	10
7.	DIVERS.....	13
8.	PROCHAINE RÉUNION	13

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation sur le rapport d'étape de l'étude sur le comportement du goéland à bec cerclé
- Annexe 4 Tableau du nombre de visites du site Internet
- Annexe 5 Photos de l'installation de la nouvelle torchère

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence pour la première rencontre de l'année 2011. Il précise que la veille, le gouvernement a adopté la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015. Il ajoute que les éléments qui avaient été présentés au Comité par rapport au projet de politique n'ont pas beaucoup changé.

La question suivante est alors soulevée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la nouvelle politique adoptée est disponible ?</i>	M. Vincelette précise que la nouvelle politique est disponible sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il ajoute que demain, il enverra aux membres, par courriel, le lien pour accéder à ce site.

ACTION DE SUIVI :

Envoyer l'hyperlien aux membres du Comité pour accéder à la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015.

M. Vincelette précise que l'ordre du jour de la rencontre contient un point « Quoi de neuf au lieu d'enfouissement », pour donner suite aux discussions de la rencontre de décembre 2010 sur les thèmes à aborder.

Le président du Comité de vigilance, M. Yvon Berthiaume, mentionne que deux membres se retirent du groupe, M. Landry et M. Védrine, tous deux représentants du voisinage.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, est l'animateur de la rencontre et invite les participants à effectuer un tour de table pour se présenter.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. RAPPORT D'ÉTAPE DE L'ÉTUDE SUR LE COMPORTEMENT DU GOÉLAND À BEC CERCLÉ

Une équipe de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est présente pour faire le point sur le rapport d'étape de leur étude sur le comportement du goéland à bec cerclé. Jean-François Giroux, professeur du département de sciences biologiques à la tête du groupe de recherche et deux étudiants participant à la recherche sont présents.

M. Giroux entame la présentation en mentionnant que l'étude comporte plusieurs volets, mais que dans le cadre de la réunion, les informations transmises seront axées sur les sujets d'intérêt pour les membres du Comité. Il précise que le projet a été initié il y a deux ans et comporte six objectifs globaux. Trois objectifs sont traités dans la présentation, en lien avec la région de Sainte-Sophie et le lieu d'enfouissement :

1. Déterminer la distribution et les mouvements des Goélands à bec cerclé durant la saison de nidification et post-reproduction
2. Déterminer les habitats utilisés par les goélands pour leur alimentation et estimer l'énergie obtenue dans les différents milieux
3. Évaluer différentes méthodes d'effarouchement

M. Giroux explique que l'équipe de recherche a compté le nombre de nids dans les colonies de goélands. Les hypothèses sont qu'après une bonne augmentation de la population, celle-ci est en train de diminuer. Une des explications serait que les oiseaux ont tiré profit des sites d'enfouissement, par exemple celui de St-Michel, mais que maintenant la réglementation rend l'abondance de nourriture moins grande, notamment en raison du recouvrement obligatoire des matières résiduelles. Le même phénomène est observé ailleurs en Ontario, où les populations commencent à se stabiliser ou diminuer.

M. Martin Patenaude-Monette, étudiant à la maîtrise en biologie de l'UQAM, présente le volet sur la distribution, le mouvement et les habitats des oiseaux tandis que Mme Éricka Thiériot, également étudiante à la maîtrise, présente le volet sur les différentes méthodes d'effarouchement.

M. Giroux conclut la présentation en précisant que tous les détails concernant l'étude sur le comportement du goéland à bec cerclé sont disponibles au lien suivant :

<http://goeland.uqam.ca>

À la suite de la présentation de M. Giroux, M. Patenaude-Monette et Mme Thiériot, les questions et commentaires suivants ont été soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>M. Simon Mercier, directeur des opérations au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, s'interroge sur l'exemple de trajet individuel dans la présentation de M. Patenaude-Monette. Il demande en combien de temps le goéland a fait le trajet jusqu'au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie si le point bleu est un point indiqué aux quatre minutes.</p> <p>M. Patenaude-Monette répond que le goéland peut voyager de 40 à 50 km/h avec des pointes à 70km/h. La dépense énergétique est plus grande, mais le goéland voyage assez rapidement. Le trajet en exemple aurait pu se faire entre 15 et 20 minutes en ligne droite, mais dans le cas présenté le goéland s'est arrêté et attardé à certains points.</p>
<p><i>Il y avait 122 oiseaux marqués. Sur une population totale de combien d'oiseaux ?</i></p>	<p>M. Patenaude-Monette répond que la population a été évaluée à 49 000 couples, donc 100 000 oiseaux nicheurs.</p>
<p><i>Est-ce qu'il y avait un groupe ou une sous-colonie qui allait toujours au même endroit, à la même place ?</i></p>	<p>M. Patenaude-Monette répond que le groupe de recherche s'est en effet posé la question. Il précise toutefois que la période de trois jours n'était pas optimale pour l'étudier. Les oiseaux ont été pris sur toute la superficie de la colonie. M. Patenaude-Monette spécifie que 122 oiseaux marqués dans ce genre d'étude représentent un grand nombre, toutefois la période d'échantillonnage d'environ trois jours (24 à 68 heures) cette année n'est pas suffisante pour conclure à une spécialisation, c'est-à-dire une fréquentation des mêmes lieux pour un</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	même groupe d'oiseaux. Il aurait fallu une période d'une semaine ou une semaine et demie pour avoir de meilleurs résultats à ce sujet-là.
<i>Dans le fond, c'est nous qui nourrissons les oiseaux avec nos déchets.</i>	M. Patenaude-Monette répond qu'il est difficile de dire d'où viennent les déchets comestibles dont les goélands se nourrissent. Les centres de transbordement sont des endroits très accessibles, les centres commerciaux aussi. Les sites d'enfouissement sont situés plus loin des colonies. Il y aussi derrière les épiceries ou dans les parcs, où les gens donnent à manger aux oiseaux.
	<p>M. Vincelette fait remarquer que le Comité de vigilance s'était posé la question si l'effarouchement au site faisait en sorte que les oiseaux iraient sur les lacs des environs.</p> <p>M. Patenaude-Monette répond que les goélands n'iront pas sur les lacs durant la période de nidification puisqu'ils sont en recherche de nourriture. S'ils ne trouvent pas de nourriture, ils retournent à leur nid dans leur colonie. La fréquentation des lacs pour le repos pourrait advenir, mais dans une autre période.</p>
<i>On note à Sainte-Sophie que la méthode d'effarouchement de l'abattage sélectif fonctionne très bien. Est-ce qu'au site de BFI les résultats sont comparables, avec la fauconnerie ? Est-ce que la population est aussi bien contrôlée qu'ici ?</i>	M. Giroux répond que oui, que la population de goélands est même mieux contrôlée.
<i>Est-ce que le site de BFI est plus grand ?</i>	M. Giroux mentionne que dans le passé, les opérations étaient assez similaires pour les années qui sont comparées.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le système fonctionne mieux, mais il doit être plus dispendieux.</i>	M. Giroux explique que le programme est très intensif et demande jusqu'à cinq employés. Le site de BFI est plus près des colonies de goélands. Si les goélands vont en ligne droite, ils passent au-dessus du site de Lachenaie et ensuite se rendent à Sainte-Sophie.
<i>Si le site de Lachenaie utilisait le même type d'effarouchement qu'à Sainte-Sophie, est-ce qu'il aurait les mêmes résultats ?</i>	M. Giroux répond que non, parce que les deux sites n'ont pas le même achalandage. Il précise qu'il a été impossible de faire des périodes témoins, sans effarouchement, au site de BFI.
<i>S'il y avait plus d'abattage, ne serait-ce pas plus efficace ?</i>	M. Giroux répond que non. L'efficacité dépend de plusieurs facteurs : budgets, pression des goélands, éthique. L'opinion publique est prise en compte. Il faut ajuster les méthodes. M. Giroux précise que pour la population locale, l'effarouchement peut paraître une solution évidente, mais la population en général n'a pas nécessairement le même avis. Il faut des résultats scientifiques pour pouvoir convaincre les gens et le Service canadien de la faune (SCF) que l'effarouchement a sa place. M. Giroux mentionne que le même phénomène est arrivé avec la chasse aux oies des neiges pour contrôler les populations. On ne peut pas dire qu'on se débarrasse de 50 000 nids. Éthiquement, cela ne se fait pas. Il faut plutôt aller vers des approches combinées de pyrotechnie et d'abattage comme ici.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Au site de Lachute, il n'y a pas de problématique de goélands ?</i></p>	<p>M. Giroux répond que le site de Lachute ne fait pas de contrôle, mais se trouve à environ 63 kilomètres en ligne droite des colonies. Il y a la colonie de goélands de Beauharnois dont les oiseaux pourraient possiblement se rendre à Lachute. M. Giroux rappelle que ce site d'enfouissement ne fait pas partie de leur étude.</p>
<p><i>On ne peut pas exporter la méthode d'effarouchement de Sainte-Sophie au site de BFI, mais est-ce qu'on peut faire l'inverse ? Ce n'est pas à la mode d'abattre les animaux. Est-ce que la technique de BFI serait aussi efficace à Sainte-Sophie ? C'est sûr qu'il y a un besoin d'avoir cinq employés.</i></p>	<p>M. Giroux répond que WM a encore un permis scientifique seulement. Le SCF ne semble pas vouloir commencer à donner un vrai permis d'abattage. Il faut d'abord que le groupe de recherche complète son analyse. Ensuite, le SCF se demandera s'il continue à donner un permis scientifique ou régulier.</p> <p>M. Mercier ajoute que WM n'a pas encore le permis en main pour 2011. Le permis devrait être approuvé sous peu. Il s'agit encore du permis scientifique. M. Mercier rappelle que WM avait fait la demande pour obtenir un permis standard, mais avait finalement poursuivi avec le permis scientifique compte tenu de la recherche de l'UQAM. Pour 2011, le groupe de recherche va donc continuer d'effectuer les décomptes, mais cette année, il n'y aura pas de périodes témoins et donc un maintien de l'abattage en continu.</p> <p>M. Mercier précise qu'au niveau du nombre d'oiseaux, le permis demandé permettrait d'abattre 35 oiseaux par semaine du 15 mai au 15 juin et sur d'autres courtes périodes, mais la majorité du temps, il permettrait d'abattre 21 oiseaux. M. Mercier mentionne que WM est dépendant du SCF pour ce qui est de</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	l'abattage, mais que les gestionnaires ont mis beaucoup d'efforts et beaucoup d'énergie pour arriver jusqu'à obtenir un permis et que cela concordait avec les budgets disponibles pour cette problématique.
<i>Dans une des diapositives de la présentation, il est inscrit « diminution du LET de Sainte-Sophie » comme hypothèse à une diminution de la fréquentation des goélands aux lacs en 2010. Veut-on dire qu'il y a moins de déchets ?</i>	M. Giroux répond que cela signifiait plutôt une diminution des oiseaux au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie.
<i>S'il y avait moins de déchets, y aurait-il moins d'oiseaux ?</i>	<p>M. Giroux répond qu'il y aurait probablement moins d'oiseaux puisque déjà on observe moins de goélands les fins de semaine quand les activités sont arrêtées.</p> <p>M. Mercier ajoute que plus le front de déchets est large, plus il y a d'opportunités pour les goélands. En diminuant la quantité de déchets qui est enfouie, ces opportunités diminuent pour les oiseaux.</p> <p>M. Giroux mentionne que l'effarouchement doit être efficace dans des périodes plus précises : tôt le matin et ensuite de façon éparpillée dans la journée.</p> <p>M. Mercier ajoute que WM attend le permis d'abattage d'une journée à l'autre. Les goélands sont revenus massivement. WM fait de l'effarouchement en ce moment, mais pas de l'abattage.</p> <p>M. Giroux fait la remarque que la nidification se fait plus tard cette année en raison de la présence de neige au sol par rapport à l'an dernier où la nidification a été plus hâtive.</p>

ACTION DE SUIVI :

Revenir sur l'obtention du permis d'abattage sélectif scientifique lors de la prochaine rencontre.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2010

M. Vincelette précise que le compte rendu a été envoyé aux membres en vue de son adoption.

Un des membres mentionne qu'une question figurant à la page 8 du compte rendu devrait être reformulée pour ne pas être mal interprétée. La question qui se lit comme suit :

« Est-il possible d'obtenir un permis pour abattre plus de goélands sur une période plus restreinte ? Il me semble que si on commence à les effrayer avant qu'ils arrivent au printemps, ils seront beaucoup moins nombreux par la suite »

sera reformulée ainsi :

« Est-il possible d'obtenir un permis pour abattre un plus grand nombre de goélands sur une période plus restreinte, par exemple d'abattre 30 oiseaux par semaine au printemps dans les premières semaines où les goélands arrivent et de revenir au nombre de 21 oiseaux par semaine ensuite ? Il me semble que si on commence à les effrayer avant qu'ils arrivent au printemps, ils seront beaucoup moins nombreux par la suite ».

Sous réserve des modifications demandées, le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2010 est adopté.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier indique que depuis la dernière rencontre du Comité, aucune plainte n'a été acheminée à WM. Il précise que la dernière plainte reçue l'a été en septembre 2010. Il ajoute que le plan d'action concernant M. Gauthier tient toujours s'il dépose une plainte de nouveau.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il n'y a pas eu de plaintes du tout depuis septembre 2010 ?</i>	M. Mercier répond que non, qu'il a même rencontré M. Leclair de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qui lui a mentionné ne pas avoir eu de plaintes, ni d'épisodes d'odeurs dans leur secteur. Il précise que WM a mis beaucoup d'efforts depuis plusieurs années et qu'un captage efficace des biogaz est maintenu.
<i>Le système téléphonique pour avertir d'épisodes d'odeurs potentiels est toujours en place et fonctionne bien, c'est peut-être aussi un facteur qui influence à la baisse le nombre de plaintes. De plus, de façon générale, les gens sont moins à l'extérieur en hiver.</i>	

5.2 Visites du site Internet

M. Vincelette mentionne que le nombre de visiteurs du site Internet se maintient. Il précise qu'il a testé le nombre de visites avant et après l'envoi d'une « alerte odeurs ». Le nombre de visites a augmenté presque instantanément.

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 3.

5.3 Courriels

M. Vincelette mentionne que le comité n'a reçu aucun courriel depuis la dernière rencontre.

PAUSE

6. QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE : LA NOUVELLE TORCHÈRE

M. Mercier rappelle que le point « Quoi de neuf au lieu d'enfouissement » sert à informer le Comité de ce qui se passe au lieu d'enfouissement. Il aborde le fait que WM a débuté des travaux de construction d'une nouvelle torchère, tout près de celle qui est déjà en place. Il explique que l'installation de cette nouvelle torchère découle du début de l'exploitation de la zone 5, au sud du secteur actuellement en exploitation. La nouvelle torchère va permettre d'augmenter la capacité de traitement des biogaz de 8 000 à 12 000 pieds cubes par minute. M. Mercier explique que ce gain sera atteint progressivement en prévision de la prochaine aire d'enfouissement. Il ajoute que de nouvelles soufflantes sont aussi installées pour augmenter l'aspiration des biogaz sur toute la propriété. M. Mercier montre plusieurs photos des travaux.

À la suite de la présentation de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Déjà deux torchères existaient sur le site ?</i>	M. Mercier répond que oui, qu'il y a en effet deux torchères, dont une placée au bord de la 1 ^{ère} rue d'une capacité de 5 500 pieds cubes par minute. L'autre a une capacité moindre de 2 600 pieds cubes par minute. M. Mercier mentionne que WM va maintenant avoir trois équipements. WM va utiliser les torchères plus près de la 1 ^{ère} rue pour maximiser l'envoi de biogaz à Gaz Métro et Cascades. M. Mercier précise que les travaux d'installation n'ont pas eu d'influence sur les performances de collecte et de captage.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Où se trouve la nouvelle torchère ?</i>	M. Mercier répond que la nouvelle torchère se situe sur le bord de la 1 ^{ère} rue, entre le réservoir vert et l'autre torchère qui était déjà en place.
<i>Est-ce que vous êtes tenus de demander des permis de construction pour les travaux que vous nous avez présentés ?</i>	M. Mercier répond que oui. M. Delisle ajoute qu'un permis d'autorisation est aussi requis. M. Mercier précise que l'autorisation est requise dans le cas de l'installation d'une torchère.
<i>Si vous brûlez des biogaz, c'est que le biogaz n'est pas vendu en entier à Cascades ?</i>	M. Mercier répond qu'il n'a pas le chiffre exact en tête en ce qui a trait à la proportion de biogaz vendu à Cascades. Cascades prend une très grande quantité. M. Mercier précise toutefois que WM est tenu d'avoir la capacité de brûler tous les biogaz produits sur le site. Si jamais il y a un bris chez Cascades ou Gaz Métro, le site doit gérer tous les biogaz grâce aux torchères.
<i>Vous pourriez avoir d'autres clients pour le biogaz.</i>	M. Mercier répond que WM étudie différentes avenues pour avoir d'autres clients puisque la génération de gaz montre que cela serait possible. Pour le moment, il n'y a pas de nouvelles ententes.
<i>Vous dites que le nouveau site va donner encore plus de biogaz ?</i>	M. Mercier répond que les quantités de biogaz vont augmenter avec le développement du site, mais que WM ne peut pas déjà considérer ces quantités pour la mise en place d'un projet.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la hauteur de la nouvelle torchère ?</i>	M. Mercier explique qu'il n'a pas les détails de la hauteur. Il estime tout de même que la torchère a une hauteur d'une cinquantaine de pieds. M. Mercier précise que la torchère déjà en place, juste à côté de la nouvelle, mesure 60 pieds.
<i>Nous avons tous vu dernièrement que la municipalité allait moins bien côté budgétaire, est-ce dû à une baisse de revenus du site ? Est-ce qu'on risque de voir la même situation se produire l'année prochaine, s'il y a moins de redevances pour la municipalité ? Est-ce que la situation va être récurrente ? Est-ce que vous avez des projets ? Il y a beaucoup de déchets qui s'en vont au site de Lachute.</i>	M. Mercier répond que WM n'a pas de nouveaux contrats pour l'enfouissement des matières résiduelles depuis les dernières rencontres. Les gens de la compagnie sont à développer des ententes, sont à l'affut pour tenter d'obtenir de nouveaux contrats. M. Mercier souligne qu'il ne peut pas spéculer sur l'issue de ces démarches.
<i>Cette question peut satisfaire notre curiosité, mais ce n'est pas le mandat du Comité de vigilance.</i>	
<i>Cela touche nos taxes, nous sommes citoyens, d'où l'intérêt de la question.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

- Fournir les informations exactes sur le biogaz (proportion de biogaz vendu à Cascades) et sur la nouvelle torchère (hauteur) lors de la prochaine rencontre.
- Faire une mise à jour des travaux reliés à l'installation de la nouvelle torchère et des soufflantes lors de la prochaine réunion.

7. DIVERS

M. Berthiaume, président du Comité et M. Vincelette proposent d'envoyer une lettre de remerciement à M. Landry et M. Védrine qui ont longtemps siégé au Comité. Le Comité acquiesce.

Les membres du Comité proposent d'inviter les gens qui ont bénéficié du Fonds de valorisation agricole à venir au Comité de vigilance, pour en faire partie. Cela pourrait combler le départ des deux citoyens.

M. Vincelette propose de faire un suivi auprès des gens potentiellement intéressés à faire partie du Comité. Il invite les membres du Comité à lui faire parvenir ou à M. Berthiaume, des idées de représentants.

ACTIONS DE SUIVI :

- Écrire et envoyer une lettre de remerciement à MM. Landry et Védrine pour leur participation et apport au Comité.
- Approcher les gens potentiellement intéressés à faire partie du Comité, notamment les bénéficiaires du Fonds de valorisation agricole.

8. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le jeudi 9 juin 2011 à 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h30.

Alexandra Boileau et Alex Craft
Rapporteurs de la réunion